
PROVINCE DE QUÉBEC35^e LÉGISLATURE2^e SESSION

QUÉBEC, LE 21 AVRIL 1998

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR*Québec, le 21 avril 1998*

Aujourd'hui, à seize heures cinq minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant :

n^o 416 Loi modifiant la Loi sur les transports et la Loi sur le transport par taxi

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.